



Bourg-en-Bresse, le 16 mars 2021,

Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Gérard DEVERCHERE,

Objet : Observations sur l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Balan par la société CORFU solaire

Réf. Courrier : 21-016



F.N.E Ain a bien pris connaissance de l'enquête publique relative à l'implantation d'un parc photovoltaïque sur la commune de Balan par la société CORFU solaire. Nous souhaitons attirer votre attention sur plusieurs points :

Nous déplorons l'implantation d'un nouveau projet d'aménagement dans cette zone déjà surchargée de projets ayant un impact sur l'environnement. A ce titre, le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale a relevé cinq projets de centrales photovoltaïques déjà existants dans la zone éloignée d'implantation.

Le choix de ce site est d'autant plus regrettable qu'une partie des saules blancs et des peupliers noirs présents sur le site seront détruits alors qu'elle hébergeait des espèces protégées d'oiseaux et de chiroptères. Le dossier relève par exemple que le lieu d'implantation représente une zone de chasse pour le Grand Rhinolophe, espèce patrimoniale remarquable et protégée. La zone d'emprise du projet constitue quant à elle l'habitat de plusieurs espèces animales protégées, et 6 sont sur liste rouge.

Par ailleurs, malgré les mesures prévues en cas d'inondation, nous ne pouvons que constater le risque de sur-incidence sur les écoulements du fait notamment de la proximité du projet avec le parc photovoltaïque de Nievroz. Le site se trouve à ce propos en zone d'aléa modéré et fort et en zone rouge Ri du plan de zonage.

Il aurait été également souhaitable que le porteur du projet s'engage à dépolluer le site à l'issue de l'exploitation du parc pour favoriser un retour de la végétation et de la faune.

Enfin, la société pourrait planter une surface d'arbres au moins équivalente à ce qui sera détruit au nom du principe de trame verte. En effet, sans l'abattage organisé pour ce projet, les arbres auraient évolué vers des stades plus matures propices au développement de la faune. Nous avons d'ailleurs constaté que les arbres ont déjà été rasés avant même la fin de l'enquête publique, comme si celle-ci n'était qu'une formalité aux yeux du porteur de projets. En replantant les arbres qu'elle a abattus, CORFU solaire pourrait au minimum compenser ce qui a été détruit.

Olivier WAILLE

Trésorier

France Nature Environnement

